

214C1790
FR0000074247-DIV23

29 août 2014

Début d'une période de préoffre (article 223-34 du règlement général)

CAMELEON SOFTWARE

(Euronext Paris)

Le 28 août 2014 ont été annoncées les caractéristiques d'un projet d'offre publique d'achat simplifiée que la société PROS Holdings Inc. envisage de déposer visant les titres de la société CAMELEON SOFTWARE¹.

Par conséquent, cette publication marque le début de la période de préoffre, pendant laquelle les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les titres CAMELEON SOFTWARE sont applicables.

¹ Cf. notamment communiqué diffusé le 28 août 2014 par la société CAMELEON SOFTWARE.